

La dernière grève dont je me souviens très bien remonte à 1978. Nous, les Néo-Démocrates et les députés de ce côté-ci de la Chambre, estimions que si l'on faisait de Postes Canada une société d'État indépendante du gouvernement—et les membres du Syndicat des postiers du Canada étaient d'accord—cela permettrait aux travailleurs de négocier directement avec leur employeur et d'être assujettis au Code canadien du travail plutôt qu'à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui limite les idées et les domaines de négociation, tels la classification, l'emploi, la santé et la sécurité et toute la question de la transformation technologique des Postes. Tout le monde, y compris les postiers, avait dit: «Allons-y pour une société d'État et une véritable autonomie par rapport au gouvernement». Que les travailleurs traitent face à face avec leur employeur. C'était en 1981.

Ce que je constate en 1987, c'est que cette autonomie n'existe toujours pas. On n'a pas permis aux postiers, aux facteurs et aux autres travailleurs des Postes de régler leurs problèmes. Le ministre chargé de Postes Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), avait tracé un programme financier à Postes Canada. Quelle était la première et principale recommandation formelle faite à Postes Canada? Réduire le déficit en quelque six années. L'année suivante, Postes Canada devait supprimer le déficit. Lorsque le gouvernement américain a créé sa société des Postes, il lui a donné quatorze ans pour supprimer son déficit.

**Une voix:** Combien de temps cela lui a-t-il pris?

**M. Binns:** Y arrive-t-elle?

**M. Rodriguez:** Aujourd'hui et dans son infrastructure actuelle, notre société des Postes doit supprimer son déficit d'ici à l'année prochaine. Le ministre de la Consommation et des Corporations, qui est chargé de Postes Canada, a mis en oeuvre un plan d'exploitation et l'a remis aux dirigeants de Postes Canada. Nous les avons vus, et M. Lander et ses collaborateurs ont renseigné notre caucus. Ils étaient pleins d'enthousiasme quand ils parlaient des moyens d'acheminer le courrier et de toutes les autres méthodes commerciales. Pas une seule fois ils n'ont parlé des travailleurs ou de la situation des employés de Postes Canada qui fournissent les services. Ils n'ont parlé que des systèmes de gestion déjà mis en place. Cela, nous pouvons le comprendre, car après tout M. Lander est issu de l'empire de M. De Lorean. Nous connaissons ce qui en est advenu. Voici que, devenu président de Postes Canada, M. Lander nous parle abondamment de systèmes de gestion et d'efficacité, sans mentionner les travailleurs une seule fois. Cela nous amène à parler du deuxième aspect de ce plan d'exploitation—car c'est bien ainsi que Postes Canada perçoit sa mission de réduire le déficit—soit le franchisage des services.

● (1550)

La commission Marchment a présenté son rapport à la demande du gouvernement. Elle avait fait procéder à un sondage parmi les Canadiens. Ce sondage a révélé que les Canadiens sont satisfaits du service fourni par les travailleurs de Postes Canada. Les Canadiens ne disent pas que les employés

#### *Maintien des services postaux—Loi*

de Postes Canada ne sont ni bons ni efficaces. Que dit le gouvernement à Postes Canada? «Réduisez le déficit d'ici l'année prochaine». Que fait Postes Canada? La société met au point un nouveau système de gestion du franchisage. Les employés du service des postes ont certes raison de s'inquiéter. Ils savent que leurs emplois vont disparaître. Ils ont commencé à s'opposer d'une façon irrémédiable à ce projet de franchisage. Le gouvernement et le ministre du Travail (M. Cadieux) proposent le projet de loi C-86 huit jours après le début d'une grève rotative à la demande de leur collègue responsable de la Société des postes. Que veulent-ils au juste?

**M. Fulton:** C'est comme si on confiait la banque de sang à Dracula.

**M. Rodriguez:** C'est exact. Ils disent aux Canadiens que nous devrions accepter de laisser supprimer des emplois qui paient 12, 13 et 14 dollars l'heure et que nous devrions les donner à des personnes qui sont prêtes à travailler pour 4,50 dollars ou 5 dollars l'heure. Cinq dollars l'heure représentent 200 dollars par semaine pour une semaine de 40 heures. Pour 52 semaines, cela fait environ 10 000 dollars. Les Canadiens et les députés ne devraient pas accepter de supprimer des emplois bien payés à plein temps pour les remplacer par des emplois peu payants. Les gens qui accepteraient ces emplois ne pourraient pas faire vivre dignement leurs familles.

Je voudrais parler du fait que beaucoup de femmes travaillent pour la Société des postes. Un nombre considérable de femmes dont beaucoup élèvent seules leurs familles travaillent pour la Société des postes.

**M. Fulton:** Les trois quarts des employés.

**M. Rodriguez:** Mon collègue dit les trois quarts, c'est-à-dire 75 p. 100 des employés. Grâce à leur syndicat, elles ont obtenu un bon salaire. Le gouvernement ne veut plus les payer parce qu'il peut trouver d'autres personnes, surtout des femmes, qui sont prêtes à travailler pour cinq dollars l'heure. C'est ce qu'on nous demande de faire. On nous demande d'écraser le Syndicat des postiers du Canada et de subventionner des salaires de famine. On nous demande de contribuer à cela. C'est pourquoi il n'est pas question que j'appuie ce projet de loi.

Au début, le syndicat des employés des postes, le Syndicat des postiers du Canada, refusait implacablement le franchisage. Depuis, il a fait des compromis et il a montré qu'il était prêt à en faire d'autres. Il a dit qu'il était prêt à accepter le franchisage dans les régions où il n'y a pas de services postaux.

**M. McDermid:** Ça, alors!

**M. Rodriguez:** Au lieu de grogner, vous devriez lire ce qu'on a écrit sur la position du syndicat.

**M. McDermid:** Je l'ai fait.

**M. Rodriguez:** Le syndicat est disposé à revenir sur sa position à cet égard. Mais il refuse de fermer les bureaux auxiliaires de la Société, de les remplacer par des franchises au même endroit, ou dans le même quartier, et de ne verser aux employés que le quart du salaire des employés actuels. Il ne saurait y consentir.